

GESTION DES FORETS NATURELLES ET APPROVISIONNEMENT DURABLE EN BOIS DES VILLES DU SAHEL

Projet FONABES



Compte rendu succinct de réunion / mission

UCC	:	Niger
Rédacteur	:	Pierre Montagne
Date	:	Niamey du 10 au 15 juin 2016
Lieu	:	Niamey
Objet	:	<p>1/ Réunion intercommunale à Torodi le 10 juin 2016</p> <p>2/ Réunion INRAN et AGHRIMET</p> <p>3/ Mise au point activités mai 2016 : restitution SDACD, réunions intracommunales et intercommunales</p> <p>4/ Préparation activités juin juillet 2016 : élaboration SDACD (enquêtes villages, marchés ruraux et trafic) avec préparation TDR et avenants période</p> <p>5/ Mise en place stagiaires</p> <p>6/ divers</p>
Ordre du jour	:	Faire le point sur l'état d'avancement des activités au niveau de l'UCC Niger
Personnes rencontrées	:	<ul style="list-style-type: none"> • Idrissa Oumarou, responsable UCC Niger • Souley Doudou, consultant BDD UCC Niger • Ibro Adamou, DGEF adjoint • Aboubacar Ichaou, DG INRAN • Biramou Sissoko, DGEF Mali • Participants réunion inter-communale à Torodi • Idrissa Adamou, stagiaire • Maguette Kaire, expert forestier AGRHYMET, Seydou Traoré, Directeur scientifique AGRHYMET et Damien Hauswirth, Assistant technique AGRHYMET • AbdoulKarim Aboubacar, thésard • Djibril Madougou, Gérant bureau IDA

Introduction

La mission du chef de projet a été organisée au Niger du 10 au 15 juin 2016 pour :

1/ Participer à la réunion intercommunale à Torodi le 10 juin 2016

2/ Assister à des réunions à l'INRAN et l'AGHRIMET

3/ Faire une mise au point des activités mai 2016 de l'UCC Niger : restitution SDACD, réunions intracommunales et intercommunales

4/ Préparer les activités juin - juillet 2016 : élaboration SDACD (enquêtes villages, marchés ruraux et trafic) avec préparation TDR et avenants période

5/ Mise en place stagiaires à Maradi et Makalondi

6/ divers

1/ Réunion inter-communale de Torodi

Cette réunion fera l'objet d'un CR particulier. En annexe 1 la présentation faite par le responsable UCC Niger.

Il faut retenir de cette journée :

- Bonne participation des membres des conseils communaux de Torodi, un peu moins de Makalondi
- Une bonne participation orale de tous notamment sur les questions cruciales du fonctionnement antérieur des marchés ruraux
- L'importance de la mise en place du CFD mais dans des conditions à préciser ultérieurement

2/ Réunion INRAN

21/ Article comparatif Maradi Baban Rafi – Makalondi

Le constat fait en 2013, lors de l'étude ayant permis l'élaboration du SDACD de la ville de Maradi, avait été que, malgré le doublement de la population de cette ville, la forêt de Baban Rafi qui couvrait une superficie de 90 000 ha en 1993 en faisait encore près de 45 000 vingt ans après. Et le massif, certes bien attaqué notamment par des défrichements agricoles parvenait à « résister » à une exploitation pour la production de bois-énergie.

A contrario, les résultats des récents travaux d'élaboration du SDACD de Niamey montrent une forte dégradation dans la commune de Makalondi.

Il apparaît au projet très intéressant de conduire un travail d'étude du fonctionnement des marchés ruraux et de respect des normes d'exploitation des aménagements forestiers comparatif pour analyser les résultats d'apparence contraires de la mise en œuvre de la SED dans ces 2 régions.

Pour ce faire, il sera confié à deux étudiants de l'IPDR Kolo un travail d'enquêtes approfondies dans 2 villages cibles comme à Baban Rafi et Nioumpelma dans la commune de Makalondi. Des TDR seront élaborés par le responsable UCC et un avenant de prise en charge des frais de transport + séjour sera engagé.

Le travail de terrain devrait être achevé fin juillet pour une remise des résultats avant fin août.

22/ Détachement du responsable UCC Niger

Une décision de nomination 00083/INRAN/DG/DTH du 9/07/2015 décide de la nomination du Dr Idrissa Oumarou comme coordonnateur de l'Unité Centrale de Coordination de FONABES au Niger. Le projet FONABES assure l'ensemble des frais liés à cette fonction.

Il est retenu, qu'après modification du statut des chercheurs INRAN, ce dernier reste coordonnateur FONABES Niger mais ne pourra exercer d'activités connexes qui devront être reprises par d'autres chercheurs INRAN.

23/ Mise en œuvre de la composante 2 FONABES : Maintenir ou accroître le carbone forestier tout en préservant les écosystèmes forestiers par l'application des SDAFC et de Plans d'aménagements et de gestion simplifiés (PAGS) des ressources forestières actualisés et sécurisés foncièrement.

- Respect de la loi 2004-040 donc engagement des aménagements forestiers à partir de marchés ruraux de type contrôlés et non pas orientés
- Elaboration des PAGS selon le modèle « Gesforcom » joint en annexe 2
- Une mission sera confiée à Aboubacar Ichaou pour élaborer la méthodologie de réalisation des PAGS des 9 espaces forestiers sous gestion marchés ruraux. Le responsable UCC Niger proposera un TDR qui sera discuté lors de la prochaine mission du chef de projet (16 au 20/7/2016)

3/ engager les travaux préparatoires des activités des composantes 1b (élaboration des SDAFC) et 2 (mise en place / réhabilitation des marchés ruraux) avec préparation des TDR des partenaires.

31/ Programmation des activités pour la période mai à aout 2016

Suite à la réunion des UCCs de Ouaga la semaine du 4 avril 2016, il a été retenu qu'après présentations des 3 SDACD et le choix des 3 communes par bassin, il était important de préparer l'élaboration des SDAFC de ces 9 communes et d'en déduire les villages cibles des actions de la composante 2 (élaboration des PAGS).

Avec la présentation du SDACD de Bamako le 20 mars, l'UCC a pu assurer depuis plusieurs missions pour i) faire la restitution des débats de présentation SDACD Bamako aux conseils municipaux (en présence et avec les concours des maires des 3 communes retenues), ii) organiser des réunions de concertation intra-communales pour préparer le choix des villages cibles composante 2, iii) organiser une réunion inter-communale pour préparer la mise en œuvre de la composante 3 et enfin iv) préparer le protocole d'élaboration des SDAFC selon la grille élaborée à Ouaga les 4 et 5/4/2016.

Pour Niamey, la mission de restitution a été réalisée la semaine du 2 mai et sera suivie des missions d'information inter-communales et intra-communales puis des travaux d'élaboration des SDAFC. Le but est que tous les travaux d'enquêtes soient réalisés avant le début du Ramadan soit avant le 4/6/2016.

Le tableau 1 ci-dessous synthétise ces travaux et précise le calendrier. Après la présentation du SDACD de Niamey et le choix final des 3 communes cibles (Makalondi, Ouro Gueladio et Say) avec Torodi qui resterait dans le dispositif de suivi des flux (composante 1b du projet) il a été arrêté que les SDA Forestiers Communaux, déclinaison locale du SDA, permettrait de lancer les actions d'aménagement forestier de chaque commune-cible par le développement (réhabilitation) des marchés ruraux (composante 2) et, en relation avec l'administration forestière et les Communes; puis les activités de contrôle forestier décentralisé (composante 3).

32/ Bases méthodologiques d'élaboration des SDAFC

- Sur le plan de la ressource, il a été retenu de « zoomer » sur la COS du bassin pour établir les surfaces des strates (types d'occupations de sol) des 3 communes cibles par la suite, il est possible d'évaluer par commune le potentiel stock et la possibilité annuelle
- Sur le plan des filières, il sera nécessaire :
 - De faire un extrait spécifique aux 3 communes cibles de l'ensemble des données recueillies lors des enquêtes SDACD de 2015
 - Sur cette base, d'identifier les éléments manquants relatifs à l'exportation de bois-énergie (flux, prix, acteurs) nécessaires à la finalisation des SDAFC
 - Réaliser des enquêtes auprès des bûcherons / charbonniers/ et foncières et autres sur la base de questionnaires qui tiennent compte des travaux SDACD pour ne rechercher QUE des informations susceptibles d'améliorer les cadres de mise en place des SDAFC et PAGS.

- Arrêter les bases méthodologiques de mise en œuvre de la composante 2 « marchés ruraux » qui devra le plus possible rechercher des synergies d'approches entre les 3 pays selon les cadres législatifs et règlementaires spécifiques. : voir plus haut. Cette méthodologie commune pourra être harmonisée entre les 3 UCC à l'image de celles mises en place pour la rédaction des chapitres 7 et 8 des SDACD (recommandation déjà retenue lors de la réunion de Ouaga du 15 au 20 mars 2016.

Tableau 1 : Principales étapes du programme de travail mai à aout 2016 (UCC Niger suite atelier du 28/4)

Désignation	Contenu	Etapes	Observations	Calendrier
Composante 1b	Elaboration des SDAFC	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration/adaptation de la méthodologie SDAFC 	Standard fait à Ouaga par UCCs	4-5 mai
		<ul style="list-style-type: none"> Restitution Atelier SDACD Niamey 	Fait le 28 avril 2016	6-7 mai
		<ul style="list-style-type: none"> Réunions inter et intra 	Faites par UCC Niamey	Semaines du 16 mai et 23 mai
		<ul style="list-style-type: none"> Réalisation des enquêtes complémentaires : socio avec évaluation des marchés ruraux évaluation des flux pour comparer les résultats « sortie axes Torodi et Say » avec les entrées des mêmes axes lors des enquêtes de mai 2015 	TDR + budget et avenant DN faits et engagés	20 juin au 3 juillet
		<ul style="list-style-type: none"> Genre (1 tdr Kadiala à préparer), ASP (à intégrer dans aspect socio), réglementation et législation dans un contexte communal (opportunité d'accompagnement de la commune pour la mise en œuvre/pratique du décret sur le transfert des compétences aux communes), 	TDR à préparer pour discussions mission chef de projet	16 au 20 juin
		<ul style="list-style-type: none"> Centralisation et traitement des données collectées; 	Par UCC consultant BDD	20 au 30 juin 2016
		<ul style="list-style-type: none"> SIG, télédétection et cartographie des communes (1/50.000) 	mission Adama Coulibaly	3 au 9 juillet 2016
		<ul style="list-style-type: none"> Construction d'un plan et rédaction des SDAFC Présentation et validation des SDAFC 	Par UCC consultant socio-éco Programmation d'une mission chef de projet	1 ^{er} au 10 juillet 16 au 20 juillet
Composante 2	Elaboration des PAGS/PSG	<ul style="list-style-type: none"> Méthodologie d'élaboration des PAGS /PSG Concertations participatives villageoises et collecte données Délimitation des massifs et cartographie (1/20.000) Inventaire complémentaire de la ressource, quotas à définir; Rédaction et validation/approbation des PAGS, Encadrement, suivi, concertation Mise en œuvre des PAGS 	A voir avec le chef de projet	16 au 20 juillet

Désignation	Contenu	Etapes	Observations	Calendrier
	Création, réhabilitation, redynamisation des MR/CAF	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des grappes des MR • Elaboration d'une méthodologie pour la mise en place des MR • TDRs des partenaires et opérateurs (recrutement animateurs, ...) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Renouvellement/redynamisation des structures (Concertation) ○ Formation des membres des SLG/SRGB/UGGF ○ Equipement des SLG/SRGB/UGGF (motos par exemple, ...) ○ Encadrement et suivi des MR 	Calendrier à préciser avec chef de projet du 16 au 20/7/2016	<i>Septembre 2016</i>
Composante 3 (CFD)	Mission d'échange d'expérience et de propositions des Coordonnateurs UCC au niveau des 3 pays	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien et échanges avec les responsables et les acteurs de GRN/Cadre de concertation des communes cibles; • Visite des marchés ruraux (SLG/SRGB/CAF, lieu de coupe, lieu de stockage,) 	A confirmer	<i>Aout 2016 ?</i>
	Elaboration des Conventions cadre de partenariat (CCP) avec les Administrations Forestières et lancement du CFD	<ul style="list-style-type: none"> • Signature des CCP avec les Administrations Forestières • Diagnostic sur le CFD antérieur pour un bilan critique • Analyse de réglementation et fiscalité avec les Administrations et Communes • Elaboration de document cadre sur réglementation et fiscalité des MR/CAF • Normes/quotas et suivi environnemental • Mise en place du CFD communal <ul style="list-style-type: none"> ○ Recrutement des agents communaux ○ Formation des agents communaux • Encadrement, suivi technique et financier des MR/CAF, • Concertations 	<i>Discussions à engager lors des missions du chef de projet du 13 au 16/7 à Bamako et du 16 au 20/7/2016 à Niamey</i>	<i>Septembre 2016</i>

4/ Concernant la composante 3

- Les réunions inter-communales post ateliers SDACD permettent de commencer la préparation de la mise en œuvre de la composante 3 avec la création effective des 27 GTGD (3 x 3 par pays). Ces *groupe de travail pourront se réunir alternativement dans chacun des pays, en 2 jours, pour prendre connaissance des bases d'organisation du contrôle forestier (notamment des flux issus des MRx ou des CAF), d'en tirer un diagnostic objectif et de s'accorder sur les points positifs/négatifs à échanger/tester dans le cadre de l'exécution de la composante 3* ». Ces discussions déboucheront sur des recommandations à discuter avec les administrations forestières.
- Il apparaît impératif de rassembler les textes relatifs au financement des communes dans le cadre de la décentralisation avec transferts de compétences et de moyens (variations selon les pays)

5/ Comité de pilotage national

Le document de projet prévoit la tenue d'un comité de pilotage semestriel pour le suivi des activités de terrain du projet.

Selon ce document de travail : *« Au niveau de chaque pays les activités du projet seront supervisées par un comité de pilotage national dont la création fera suite à celle des antennes nationales. Leur rôle sera de :*

- i) analyser et valider les plans d'action nationaux,*
- ii) approuver les budgets annuels des antennes nationales,*
- iii) approuver les rapports d'activités annuels des antennes nationales*
- iv) discuter de nouvelles orientations stratégiques potentielles à soumettre au Comité de pilotage régional.*
- v) Faire des recommandations*

Des assemblées ordinaires sont organisées annuellement et des assemblées extraordinaires si nécessaire et sur demande du Président.

A Niamey, un premier COPI a pu être organisé le 29 avril 2016 sous la présidence du DGEF en présence :

- Du représentant de la DAF/RT de la DGEF
- Du représentant de la direction chargée de l'Energie
- Des représentants des 3 communes cibles + Torodi
- Du représentant ANEB
- Des représentants UCC Niger et du chef de projet
- Des représentants des partenaires (BEIE et Debout Niger)
- Des représentants des Directions Régionales de l'Environnement (Dosso, Tillabery et Niamey)

Soit 16 personnes.

Il est souligné que le nombre maximal de membres des COPINAT serait, pour des raisons d'efficacité des débats de 10 à 12. Par principe, il doit être retenu que les responsables hiérarchiques sont tenus, si ils participent, de faire passer l'information aux subalternes.

Il est inséré en annexe un modèle d'arrêté ministériel de création de ce Copi au Mali, pour information.

Un prochain COPI sera organisé en septembre 2016.

Niamey, 30 juin 2016
Le chef de projet
Pierre Montagne



FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT NATIONAL ET LE DÉVELOPPEMENT
C2E (FONABES) AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Mali Burkina Faso Niger

GESTION DES FORÊTS NATURELLES ET APPROVISIONNEMENT DURABLE EN BOIS ÉNERGIE DES VILLES DU SAHEL.

Concertation intercommunale Torodi – Makalondi

A Torodi, le 12 juin 2016



Centre International de Recherche et d'Observation sur les Forêts
AFD - Agence Française de Développement
Mali - Office National des Forêts (ONF)

Introduction

- L'atelier National sur le SDACD de Niamey a permis le choix des 3 communes cibles où faire les SDAFC;
- Les **consultations** ont permis de faire passer le message dans les Communes;
- Les **concertations intra-communales** ont permis de choisir les villages cibles (3 dans chaque commune Makalondi, Guéladjo, et Sey). Cela préfigure la composante 2, avec concomitamment la constitution des Groupes techniques de gestion durable (GTGD). Les GTGD doivent comprendre les représentants des différents acteurs qui seront nos interlocuteurs dans le futur ;
- La **réunion inter-communale** vise à dégager les intérêts communs des 2 communes (Torodi et Makalondi) quant au CFD. Cela préfigure la composante 3;

Objectifs des Concertations

Sur le plan des grands principes, il s'agit de rechercher le maximum de consensus intra-communal et intercommunal pour que les SDAFC soient parfaitement **acceptés** et que tous ces acteurs locaux (services techniques, ONG/projets) **participent** réellement à leur mise en œuvre.

La Concertation intra communale

Elle vise à **"remettre" les marchés ruraux dans le bon chemin.**

Elle doit permettre de mettre en évidence **toutes les incompréhensions et facteurs d'échecs** du passé dont toutes les dérives des pratiques anciennes.

La Concertation intercommunale

Il y a deux groupes de 2 communes :

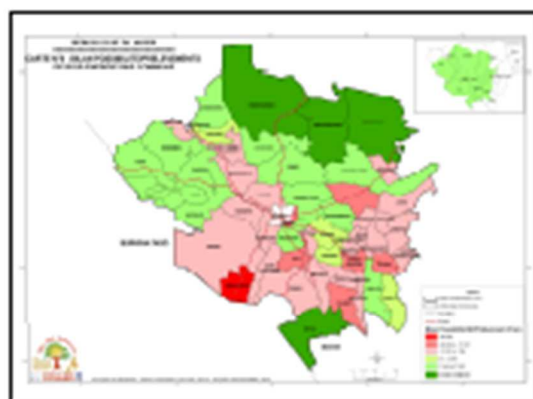
- **Sey et Ouro Guéladjo**
- **Makalondi et Torodi (sans composante 2)**

Il s'agit dans ces 2 groupes de voir les **relations de bonne collaboration** par rapport au suivi et organisation futur de la **gestion des flux de bois** avec la **mise en place de postes de contrôle** en aval.

A. Rappel

Les interventions au cours des deux concertations font ressortir les enjeux de l'intervention du projet FONABES notamment quant au fonctionnement des **Marché Ruraux** et du **CFD**.

L'intervention de FONABES se fera au **profit collectif** des populations des communes



Questions débattues:

- 1 - Quelle est la situation des marchés ruraux de bois à Say
- 2 - Quelles dispositions prendre pour améliorer durablement la situation ?

B. Méthodologie de réalisation des SDAFC

Avant d'être d'établir et de reprendre les marchés ruraux, il a été retenu d'élaborer des SDAFC pour chacune des trois (3) communes retenues.

Il s'agit de convenir d'une méthodologie d'élaboration des SDAFC fondée sur l'établissement d'un état de la situation socio économique des communes notamment en mettant en évidence la place des ressources naturelles dans les revenus et dans la satisfaction des besoins de la population.

Travaux de terrain, enquêtes, traitements des données et restitutions des résultats.

La méthodologie des SDAFC et PADS se présente comme suit :

Lieu	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
Commune de Mankono												
Commune de Mankono												
Commune de Mankono												
Commune de Mankono												
Commune de Mankono												
Commune de Mankono												
Commune de Mankono												
Commune de Mankono												
Commune de Mankono												
Commune de Mankono												
Commune de Mankono												

Commune	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
Commune de Mankono												
Commune de Mankono												
Commune de Mankono												
Commune de Mankono												
Commune de Mankono												
Commune de Mankono												
Commune de Mankono												
Commune de Mankono												
Commune de Mankono												
Commune de Mankono												

C. Harmonisation

Intérêts communs des Communes pour l'inter-communalité

Il s'agit de définir de commun accord :

1. les stratégies harmonisées de l'exploitation forestière,
2. le contrôle des flux et la fiscalité qui lui est due de manière équitable,
3. les termes d'une solidarité intercommunale véritable.

stratégies harmonisées de l'exploitation forestière

1.1. Etat Actuel des Marchés Ruraux

Etat Actuel des Marchés Ruraux à N'doukou	Etat Actuel des Marchés Ruraux à Toudia
<ul style="list-style-type: none"> - Dysfonctionnement des Structures de Gestion - Les Structures forestières sont soit déguisées de village, soit regroupées indifféremment des Communes forestières. - Problèmes de genre et de sex-rapport - Problèmes de parcelles et de sex-rapport ; réappropriation de la forêt à l'échelle des Lieux d'origine - Mécanisme perdant entre le genre et la forêt - Méconnaissance et ou non respect des normes de genre ; le problème de réappropriation de la forêt dégrade ; - Manque de suivi et de contrôle ; l'absence de plans d'aménagement. - Problèmes locaux intercommunales 	<ul style="list-style-type: none"> - Dysfonctionnement des Structures de Gestion - Le marché rural de la forêt se résume en parcelles, ou déguisé au chef de village - Les Structures forestières sont soit déguisées de village (1 à 4 T) ou il y a un problème de qualité de bois. - Problèmes de genre et de sex-rapport - Problèmes de parcelles et de sex-rapport - Mécanisme perdant entre le genre et la forêt - Problèmes de réappropriation par les exploitants ruraux sur les documents et les chartes et à l'échelle de l'histoire - Méconnaissance et ou non respect des normes de genre - Manque de suivi et de contrôle - Problèmes locaux et intercommunales

I.1. Solutions Durables après Projet

Solutions Durables Malakendi

- Formation des membres de la C.C.D ; prendre des décisions locales et être impliqués dans le processus de planification et de mise en œuvre.
- Prendre à sa initiative, après la fin de la mission par exemple, de faire le suivi et les parallèles avec les directeurs au niveau de ces marchés locaux.
- Formation des personnes impliquées au recyclage pour les aider à respecter les normes de recyclage.
- Sensibiliser personnel de faciliter l'investissement de leur personnel dans les projets.
- Trouver un accord local et impliquer les membres locaux pour transporter les déchets.
- Implémentation effective des agents locaux dans le processus. Créer les marchés locaux de leur plein engagement. Le cas échéant, les aider.
- Coopération communale entre intercommunales.

Solutions Durables Tirodi

- Formation des membres de la C.C.D, voyage d'étude à l'étranger et à l'intérieur du pays.
- Prendre à sa initiative, après la fin de la mission par exemple, de faire le suivi et les parallèles avec les directeurs au niveau de ces marchés locaux.
- Sensibiliser personnel de faciliter l'investissement de leur personnel dans les projets.
- Formation au niveau national, thématiques de questions relatives aux déchets au niveau des marchés de vente des marchés locaux.
- Formation des personnes impliquées au recyclage pour les aider à respecter les normes de recyclage.
- Implémentation effective des agents locaux dans le processus. Prendre à sa initiative de leur plein engagement. Le cas échéant, les aider.
- Coopération communale entre intercommunales.

II. Le contrôle des flux et la fiscalité qui lui est due de manière équitable

Contrôle des flux :

- Quels sont les principaux moyens de transport qui exportent le bois de la Commune de Malakendi, et de la Commune de Tirodi?
- Quels sont les autres exportateurs de? Axes officiels, routes frontalières,

Fiscalité liée au flux:

- Comment se fait le prélevement des taxes sur le bois actuellement à Malakendi, à Tirodi?
- Est-ce que chaque commune est satisfaite du mode de prélevement des taxes?
- Faut-il prélever des taxes sur tous les moyens de transport ou sur lesquels?

III. Les termes d'une solidarité intercommunale véritable

- Les Communes peuvent elles s'entraider pour prélever des taxes adéquates?
- Comment faut-il répartir les frais issus des taxes entre les Communes?

IV. Est-il possible d'organiser un Comité intercommunal CFD?

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ASSAINISSEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi**

=====
SECRETARIAT GENERAL
=====

**DECISION N: _____/MEADD- SG du
PORTANT CREATION DU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET DE GESTION
DES FORÊTS NATURELLES ET APPROVISIONNEMENT
DURABLE EN BOIS DES VILLES DU SAHEL (FONABES)**

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Vu la Constitution

Vu la Loi n°95-003 du 18 janvier 1995 portant de l'exploitation du transport et du commerce du bois ;

Vu la Loi n°09-028 du 27 juillet 2009 portant création de la Direction nationale des Eaux et Forêts ;

Vu la loi n°10-028 du 12 juillet 2010 déterminant les principes de gestion des ressources du domaine Forestier national ;

Vu le Décret n°09-447/P-RM du 10 septembre 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale des Eaux et Forêts ;

Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 8 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu la convention de financement CZZ 1813.01 A du 26 mars 2014 entre l'Agence française de développement (AFD) agissant pour le compte du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) agissant pour le compte du Consortium CIFOR-CIRAD-ONFI.

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est créé auprès du Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, un comité de Pilotage du Projet Gestion des Forêts Naturelles et Approvisionnement Durable en Bois des Villes du Sahel (FONABES).

Article 2 : Le comité de pilotage a pour mission, sur la base des éléments d'information fournis par l'Unité centrale de coordination Mali :

- d'analyser les résultats obtenus dans les 6 mois précédents le comité de pilotage et de valider le plan de travail des 6 mois à venir,
- d'approuver les budgets d'exécution et de prévision semestriels de l'Unité centrale de coordination du Mali,
- d'approuver les rapports d'activités annuels de l'Unité centrale de coordination du Mali,
- de discuter des conditions de mise en œuvre des différentes composantes et de valider les options proposées pour la pleine réussite des activités programmées dans le plan d'actions,
- de faire toutes recommandations nécessaires et utiles.

Article 3 : Le comité de pilotage du Projet FONABES est composé ainsi qu'il suit :

1. Président : le Directeur national des Eaux et Forêts ;
2. Le Point focal Direction Nationale des Eaux et Forêts ;
3. Le Directeur Régional des Eaux et Forêts de Bamako (Rapporteur)
4. La coordinatrice du Programme de Gestion Décentralisée des Forêts ou son représentant ;
5. Le Préfet du Cercle de Bougouni ou son représentant ;
6. Le Chef de Cantonnement forestier de Bougouni ;
7. Les Maires des communes cibles : Sido, Kéléya et Dogo (ou leurs représentants) ;
8. Les Représentants des structures rurales de gestion de bois (un par commune cible) ;
9. Le Représentant du syndicat professionnel des transporteurs-commerçants de bois-énergie ;
10. Un Représentant des exploitants-transporteurs actifs dans la zone cible du cercle de Bougouni ;
11. Un Responsable de l'Unité centrale de coordination du Mali du projet FONABES ;
12. Le Chef du projet FONABES ;
13. Un Représentant de l'Agence Française de Développement ;

Article 4 : le Secrétariat du Comité de Pilotage est assuré par le Directeur Régional des Eaux et Forêts de Bamako.

Article 5 Le Comité de Pilotage du projet FONABES peut au besoin requérir la contribution de toute personne physique ou morale en raison de ses compétences particulières.

Article 6 : Toute personne convoquée par le comité de pilotage du projet FONABES en vertu des dispositions de l'article 5 ne peut assister aux réunions qu'à titre consultatif.

Article 7 : Sur convocation de son président, le comité de pilotage se réunit une fois par semestre. Il peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son président ou sur demande d'au moins un tiers de ses membres.

Article 8 : Le représentant du bailleur de fonds ainsi que les représentants des communes d'intervention ont qualité d'observateurs.

Article 9 : La présente Décision sera communiquée partout où besoin sera.

Bamako, le

Le Ministre,

Ousmane Koné
Officier de l'Ordre National